



MONTANT DE LA COTISATION 2022-2023

Deux activités nécessitent le paiement d'une cotisation annuelle : la sophrologie et les ateliers sociolinguistiques. La cotisation est à payer pour chaque personne et pour chaque type d'activité. L'inscription aux deux ateliers (français et anglais), par une même personne, ne nécessite qu'une seule cotisation.

Le montant de la cotisation est calculé en fonction du quotient familial, lui-même calculé à partir des revenus du foyer. La personne ne souhaitant pas fournir les éléments nécessaires au calcul du quotient, sera soumis au tarif du quotient le plus élevé.

<400 = 10€ ☐ >400<800 = 20€ ☐ >800<1500 = 50€ ☐ >1500 = 90€ ☐

Nom prénom	Atelier de Français Langue Etrangère	Atelier d'Anglais	Sophrologie	Coût (1 ou 2 fois le montant du quotient)
				(a)
				(b)
				(c)

Montant (a + b + c) :

Règlement cotisation de septembre à juin

Par chèque ☐

En Espèces ☐

Les activités sont proposées par des bénévoles. Une annulation d'atelier sociolinguistique ou de sophrologie ne pourra donner lieu à un remboursement. Si une activité s'arrête en cours d'année, le participant sera remboursé au prorata du temps restant. Si le participant arrête de lui-même, il ne bénéficiera d'aucun remboursement.

Fait à Vinon, le

Signature :

Les informations recueillies par La Maison du Partage font l'objet d'un traitement informatique destiné à assurer la gestion administrative du centre social et culturel. Conformément à la loi informatique et liberté, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.